

FRANCE TRAVAIL - AUCH
A Saint Bertranet
32000 AUCH

C.C.T.P

FRANCE TRAVAIL - AUCH
A Saint Bertranet
32000 AUCH

Lot N°13 PEINTURES

Sommaire

PEINTURES	2
13.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	2
13.1.1 Normes et règlements	2
13.1.2 Spécifications particulières de peinture	2
13.1.3 Coordination avec les corps d'état	2
13.2 TRAVAUX PREPARATOIRES	3
13.2.1 Époussetage	3
13.2.2 Ponçage	3
13.2.3 Dérouillage	3
13.2.4 Brossage	3
13.2.5 Couche d'impression primaire	3
13.2.6 Rebouchage	3
13.2.7 Enduit primaire ou ratissage	3
13.3 PEINTURES INTERIEURES	3
13.3.1 Enduit de ratissage	3
13.3.2 Peinture sur ouvrages bois	4
13.3.3 Peinture sur métaux ferreux bruts	4
13.3.4 Peinture murs et plafonds	4
13.4 PAPIERS PEINTS	5
13.4.1 Papiers peints	5
13.5 NETTOYAGES	6
13.5.1 Nettoyages et retouches	6

PEINTURES

13.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

13.1.1 Normes et règlements

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au Lot N°13 PEINTURES, et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restriction ni réserve, pour :

- FRANCE TRAVAIL - AUCH A Saint Bertranet 32000 AUCH

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot sont à réaliser selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment le recueil des D.T.U dans les numéros :

- 59.1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais
- 59.3 Peinture de sols

Normes françaises N.F et autres :

- FD T30-805 Peintures - Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment

et Décisions 1 et 2 du Groupement Permanent d'Etudes des Marchés de Peinture, Vernis et produits connexes (G.P.E.M/P.V).

13.1.2 Spécifications particulières de peinture

L'entrepreneur adjudicataire du présent lot devra :

- La fourniture et la mise en oeuvre pour tous les ouvrages décrits au chapitre : description des ouvrages. Les produits utilisés devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leurs fabrications.
- Tous produits employés auront un agrément du CSTB et seront soumis au Bureau de Contrôle technique "AVANT EXECUTION".
- Tout échafaudage ou nacelle nécessaire à l'exécution des prestations.
- La conservation de tout ouvrage existant sur le chantier et toute précaution pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachées ou détériorées.
- L'exécution d'échantillons témoins suivant coloris choisi par le Maître de l'ouvrage et l'architecte.
- L'impression des menuiseries avant leur pose, prestations à exécuter soit à l'atelier de menuiserie, soit sur le chantier si les conditions de stockage le permettent.
- Les raccords de peinture nécessaires à la suite d'un ajustage des menuiseries.
- Le nettoyage des locaux permettant leur mise en service : ce travail sera exécuté pour la visite de réception et portera sur les sols, faïences, appareils sanitaires et électriques, quincaillerie, vitrerie aux deux faces.

Par contre, l'entrepreneur de serrurerie a à sa charge la couche primaire d'impression anti-rouille.

RECEPTION DES SUPPORTS :

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner tous les supports avant le démarrage de ses prestations (béton, enduit à peindre, plâtre, plaques de plâtre, bois, métaux divers, etc...).

S'il avait des réserves à formuler, il devra demander l'inscription en P.V à l'architecte ou à l'inspecteur de travaux, avant tout commencement d'exécution de sa part. Passé ce délai, sa réclamation sera jugée irrecevable.

13.1.3 Coordination avec les corps d'état

Les travaux de ce lot seront exécutés en étroite liaison avec toutes les entreprises et notamment de plâtrerie, menuiseries, plomberie et revêtements des sols.

S'il n'y avait pas bonne concordance entre les plans et l'ouvrage, il en tiendrait au courant l'architecte et demanderait à ce dernier, l'inscription en P.V.

13.2 TRAVAUX PREPARATOIRES

13.2.1 Époussetage

Sera exécuté à la balayette en plafond et de bas en haut sur les parois avant l'exécution d'un enduit ou l'application de toute couche de peinture ou pose de tapisserie.
La surface sera nette de toute poussière.

13.2.2 Ponçage

Il s'effectuera à sec au papier de verre, à l'eau, au papier abrasif avec humidification constante. La surface poncée à enduire ou à peindre sera rendue nette de tout grain ou aspérité.

13.2.3 Déroutillage

Les ouvrages métalliques en fer, fonte ou acier (non prévus livrés avec une couche primaire antirouille), seront débarrassés de toute trace de rouille par grattage à sec, martelage, à la brosse métallique ou par tout autre procédé. Le nettoyage final s'effectuera à la brosse dure.

13.2.4 Brossage

Sera exécuté à la brosse dure, à sec sur les boiseries, fers, fontes tuyauteries. Il ne subsistera aucune tache de mortier ou de plâtre, ni trace de rouille sur les ouvrages métalliques.

13.2.5 Couche d'impression primaire

La couche d'impression primaire sera appliquée à la brosse, son accrochage étant parfaitement réalisé.
En protection sur métal, cette couche primaire constitue couche de protection, s'effectuera aussitôt après le dérouillage et le brossage.

13.2.6 Rebouchage

Consistera en un masticage parfaitement réalisé et dissimulera les fentes, fissures, irrégularités, noeuds, joints de menuiseries et comportera le calfeutrement des moulures et la couche primaire antirouille de toutes les pièces métalliques : serrures, paumelles, ferrures et toutes quincailleries.
Sur les murs de plâtre, si les trous ou éraflures étaient trop importants, un premier rebouchage serait effectué au plâtre à modeler.

13.2.7 Enduit primaire ou ratissage

Recouvrira complètement les surfaces à traiter, les pores et cavités étant remplis.

Ratissage sur plâtres crus, à l'enduit gras non repassé et remplacera tout rebouchage et impression.

13.3 PEINTURES INTERIEURES

13.3.1 Enduit de ratissage

13.3.1.1 • Enduit de ratissage

Enduit de surfacage en pâte sur support béton comprenant ratissage ou enduisage compris préparation des supports par dépoussiérage, ponçage ou grattage.
Finition ponçage au papier verre fin.
Destiné à recevoir une finition soignée

Localisation :

- Les poteaux béton et voiles béton.
- Les parois de la gaine ascenseur.
- La sous-face de la paillasse de l'escalier.
- Suivant plans.

13.3.2 Peinture sur ouvrages bois

13.3.2 1 ● Peinture aqueuse sur ouvrages bois

L'entreprise devra la mise en œuvre d'une finition en peinture aqueuse comprenant :

- Brossage, ponçage éventuel et époussetage ou dégraissage,
- 1 couche d'impression préalable type EXPRIM de SEIGNEURIE A+ .Teneur en COV 128g/l suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/d: valeur limite 130g/l (2010),
- Ponçage à sec,
- 2 couches de peinture laque à base d'une dispersion polyuréthane acrylique en phase aqueuse finition satinée ou brillant du type PREMIOR SATIN Bs 35% ou BRILLANT Bs 80% de SEIGNEURIE ou équivalent. A+ .Teneur en COV 90g/l suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/d: valeur limite 130g/l (2010) ; Rah suivant norme NF EN 13300 : classe 1.
- Les différents coloris et nuances seront arrêtés par l'architecte après présentation d'échantillons in situ.
- Compris toutes sujétions pour finition soignée, raccords, rechampis, reprise de teinte...

Nota :

Cette prestation pourra être remplacée par une lasure teintée à 3 couches compris toutes préparations et parfaite finition.

Localisation :

- Les plinthes bois, les huisseries bois des blocs portes, les chants des vantaux des bloc-portes, etc... (cf CCTP Menuiseries intérieures).
- Suivant plans.

13.3.3 Peinture sur métaux ferreux bruts

13.3.3 1 ● Peinture sur canalisations

Préparation des supports : brossage, ponçage et nettoyage.

La peinture des canalisations d'eau chaude sera de qualité calorifique.

- application d'un primaire antirouille à base de résine alkyde type FREITAMETAL de SEIGNEURIE ou équivalent. COV 382g/l. Teneur en COV suivant la norme n°2004/42/CE catégorie A/i : valeur limite 500g/l (2010).
- 2 couches de peinture laque à base d'une dispersion polyuréthane acrylique en phase aqueuse finition satinée ou brillante du type PREMIOR SATIN ou BRILLANT de SEIGNEURIE ou équivalent. COV 90g/l. Teneur en COV suivant la norme n°2004/42/CE catégorie A/b: valeur limite 100g/l (2010).

Les différents coloris et nuances seront arrêtés par l'architecte après présentation d'échantillons in situ.

Comprises toutes sujétions pour finition soignée, raccords, rechampis, reprise de teinte...

Localisation :

- Les canalisations apparentes du projet.

13.3.4 Peinture murs et plafonds

13.3.4 1 ● Peinture acrylique mate sur parois

En préparation :

- Si nécessaire, enduit de surfacage en pâte sur support existant comprenant ratissage ou enduisage compris préparation des supports par dépoussiérage, ponçage ou grattage. Finition ponçage au papier verre fin ;
- 1 grattage, brossage, rebouchage, époussetage et égrenage ;
- 1 couche d'impression type MUOPRIM de SEIGNEURIE ou équivalent (NF Environnement et A+) COV 8 g/l. Teneur en COV suivant la norme n°2004/42/CE catégorie A/g : valeur limite 30g/l (2010) ;
- 1 enduit maigre repassé ;
- 1 ponçage à sec ;
- Compris surfacage et rebouchages de plafonds.

En finition :

- 2 couches de peinture type EVOLUTEX MAT de SEIGNEURIE ou équivalent (NF Environnement) Bs 3%. Teneur en COV 28g /l suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/a : valeur limite 30g/l (2010), Rah suivant norme NF EN 13300 : classe 3. Protection du film de peinture contre les moisissures.

Les différents coloris et nuances seront arrêtés par l'architecte après présentation d'échantillons in situ. Seront comprises toutes sujétions pour finition courante B, raccords, rechampis, reprise de teinte...

...Suite de "13.3.4 1 Peinture acrylique mate sur parois..."

Couleur : RAL 9010 suivant référentiel France Travail.

Localisation :

- L'ensemble des parois en plaque de plâtre (doublage et cloison).
- Sauf dans les sanitaires.
- L'ensemble des murs béton et poteaux béton visibles et non doublés.
- Suivant plans.

13.3.4 2 • Peinture acrylique mate en plafond

En préparation :

- Si nécessaire, enduit de surfacage en pâte sur support existant comprenant ratissage ou enduisage compris préparation des supports par dépoussiérage, ponçage ou grattage. Finition ponçage au papier verre fin ;
- 1 grattage, brossage, rebouchage, époussetage et égrenage ;
- 1 couche d'impression type MUOPRIM de SEIGNEURIE ou équivalent (NF Environnement et A+) COV 8 g/l. Teneur en COV suivant la norme n°2004/42/CE catégorie A/g : valeur limite 30g/l (2010) ;
- 1 enduit maigre repassé ;
- 1 ponçage à sec ;
- Compris surfacage et rebouchages de plafonds.

En finition :

- 2 couches de peinture type EVOLUTEX MAT de SEIGNEURIE ou équivalent (NF Environnement) Bs 3%. Teneur en COV 28g /l suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/a : valeur limite 30g/l (2010), Rah suivant norme NF EN 13300 : classe 3. Protection du film de peinture contre les moisissures.

Les différents coloris et nuances seront arrêtés par l'architecte après présentation d'échantillons in situ. Seront comprises toutes sujétions pour finition courante B, raccords, rechampis, reprise de teinte...

Couleur : RAL 9010 suivant référentiel France Travail.

Localisation :

- La sous-face de la paillasse de l'escalier.
- La retombée en plaque de plâtre au droit du désenfumage de l'escalier et au droit le cage d'escalier (jonction trémie / faux-plafond)
- Suivant plans.
- Suivant plans.

13.4 PAPIERS PEINTS

13.4.1 Papiers peints

Avant tout commencement de travaux, les surfaces seront nettoyées et débarrassées de toutes souillures.

Les papiers ordinaires ou couchés seront collés à recouvrement ou à demi-joints. Si ces papiers comportent des motifs, la correspondance de deux lés voisins sera assurée.

Préparation et encollage des parois verticales en plâtre, plaques de plâtre ou voiles béton.

Les montants d'huissierie, les joints de menuiserie etc... seront recouverts de papiers d'apprêt ou de calicots collés en bande.

Les traces de colle sur les appuis, chambranles, plinthes etc...seront nettoyées avant prise à l'éponge humide.

13.4.1 1 • Revêtement mural en papier peint compris préparation

Localisation :

- RDC : Sur les parois en plaque de plâtre dans la salle de coworking.
- R+1 : Sur les parois en plaque de plâtre dans la salle de formation dep. et espace détente.
- Suivant plans de repérage.

13.5 NETTOYAGES

13.5.1 Nettoyages et retouches

L'entreprise adjudicataire du présent lot devra, suivant les règles du D.T.U 59, l'ensemble des nettoyages usuels de mise en service.

La totalité des locaux sont concernés, y compris les locaux techniques, les gaines visitables, les escaliers.

Le nettoyage comprend :

Les sols,
Les parois,
Les plafonds,
Les vitrages.

Le nettoyage intervient à l'achèvement des travaux et avant la mise à disposition des locaux au Maître d'Ouvrage à des fins de mise en place du mobilier ou des équipements spécifiques.

Il s'opère en **trois** phases suivant protocole adapté aux matériaux :

La première 1 mois avant la réception.

La deuxième au commencement des OPR.

La troisième à la réception : après achèvement des levées de réserves.

Les différents protocoles de nettoyage seront réalisés en coordination avec les différents fournisseurs et entreprises sous la seule responsabilité de l'entreprise titulaire.

Toutes les parois horizontales et verticales seront, selon leur nature :

- Aspirées
- Lavées et détachées
- Séchées
- Brossées
- Et ne présenteront aucune tâche.

Les matériaux utilisés pour ces opérations n'entraîneront pas la moindre détérioration mécanique, esthétique des prestations en place.

Tous les sanitaires, prises de courant, interrupteur et luminaires seront selon leur nature :

- Brossés
- Epoussetés
- Lavés
- Séchés

Les matériaux et produits utilisés pour ces opérations n'entraîneront pas la moindre détérioration.

Les pènes, béquilles et gâches seront nettoyés et permettront un bon fonctionnement immédiat.

Les vitres seront nettoyées aux deux faces.

Pour les extérieurs : Le périmètre du site, toutes les façades, les sols extérieurs y compris enrobé et les terrasses accessibles et non accessibles, l'ensemble des travaux de nettoyage de livraison sont réalisés avant la procédure de réception.

Pour les sols extérieurs :

- Mise en place de bennes
- Mise en place de bandes plastiques de délimitation des zones à nettoyer
- Dégagement de tous gravois, matériaux divers restant dans l'emprise du chantier, par évacuation hors site ou mise en benne
- Evacuation de l'ensemble des bennes
- Délimitation des surfaces nettoyées par clôtures plastiques.

Pour les Parois :

- Mise en place si nécessaire de nacelles roulantes pour nettoyage de tous les ouvrages ne s'apparentant pas à une maçonnerie (grilles, garde-corps, toutes natures de produit verrier, de façades légères en acier ou en aluminium, plaques de bardage, etc...)
- Nettoyage de ces éléments par toutes mesures et matériaux appropriés n'entraînant pas de détérioration quelconque des produits finis (usage de produits chimiques abrasifs, etc...).

L'entreprise est tenue de procéder au préalable à l'ensemble de son intervention, à un constat contradictoire par local avec les entreprises titulaires des sols, plafonds, finitions murs, menuiseries extérieures et intérieures et mobiliers, tous appareillages, avant d'engager ses travaux de nettoyage.

Tous les raccords nécessaires seront exécutés avant la réception.

A l'issue de ces visites, le constat sera adressé au maître d'œuvre afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la responsabilité des éventuelles malfaçons apparentes.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire intervenir une entreprise spécialisée aux frais de la présente entreprise dans le cas où le nettoyage exécutée par celle-ci ne serait pas satisfaisant.

13.5.1 1 • Ensemble des locaux

Localisation :

- Pour le projet.